



FNEC-FP FO

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18
e-mail : fo.snudi69@gmail.com

Compte-rendu de la F3SCD du mardi 27 mai

La dernière F3SCTD de cette année scolaire s'est tenue ce mardi 27 mai. A l'ordre du jour entre autres, des éléments statistiques sur les registres sécurité et les règles de gestion des AESH.

Registres

Sans surprise, il y a une hausse globale du nombre de registres remplis par les personnels :

391 registres renseignés contre 279 à la même date en 2024 (+ 50 pour le 1^{er} degré)

La FNEC FP FO constate que près de 70% des registres qui ont été remplis concerne des situations d'inclusion systématique.

Alors que les places en établissements médico sociaux manquent, la FNEC FP FO a interrogé le nombre d'élèves en attente de place dans le département. En effet, la donnée de 709 élèves concernés date de 2021 ! Un chiffre bien en deçà de la réalité de 2025 !

La secrétaire générale a indiqué que cette donnée devrait être prochainement lors d'un CDSEI (Comité départemental de suivi de l'école inclusive)

Règles de gestion des AESH

L'inspectrice d'académie adjointe et la secrétaire générale ont convenu qu'il était nécessaire de mettre en place des règles en ce qui concerne les changements d'affectation des AESH :

- Changement au sein d'un PIAL : il n'y a pas de règle pour savoir qui doit partir d'une école ou d'un établissement...
- Changement entre PIAL : pas de procédure définie pour pouvoir passer d'un PIAL à l'autre. Désormais toutes les demandes de changement ne sont pas acceptées.

Il y a plus de 4700 AESH et 116 PIAL dans le Rhône, et aucun règlement pour les mutations n'existent ! 300 AESH ont formulé des demandes de changement de PIAL en 2024.

Le principe d'un groupe de travail pour élaborer des règles de gestion des AESH a été retenu.

Au regard du nombre de CCP et de GT AESH déjà organisés, on peut regretter qu'un tel groupe de travail soit envisagé seulement à la rentrée 2025 !

L'expérimentation des PAS confirmée !

L'inspectrice d'académie adjointe a confirmé que le Rhône fera partie des départements qui vont expérimenter les PAS. 7 postes de coordonnateurs vont être créés : 3 dans la circonscription Ecully Lyon La Duchère et 4 dans la circonscription de Mornant Sud.

7 postes créés pour mettre en place l'acte 2 de l'école inclusive, qui va détruire un peu plus l'enseignement spécialisé et diminuer les heures d'accompagnement des élèves en situation de handicap !

A terme, il n'y aura pas moins de 100 PAS dans le Rhône : sur quel budget seront financés ces 100 postes d'enseignants ?

Alors que des postes de remplaçants manquent, alors que l'inspecteur d'académie a refusé de revoir les seuils d'ouverture et fermeture, alors que les situations d'inclusion systématiques explosives de multiplient, le ministère fait le choix de créer des postes pour mettre en place l'acte 2 de l'inclusion !

Avis déposés par la FNEC FP FO

Lors de cette instance, la FNEC FP FO a souhaité proposer 3 avis aux membres de la F3SCTD.

Avis 1 : La F3SCTD 69, réunie le 27 mai 2025, demande l'ouverture de toutes les places nécessaires dans les établissements médico-sociaux et dans les structures adaptées (ULIS, SEGPA, ...) pour que les élèves en situation de handicap puissent bénéficier d'une scolarisation adaptée à leurs besoins.

POUR : 1 voix FO

NE PREND PAS PART AU VOTE : 8 voix (FSU, CGT, CFDT et UNSA)

Avis n°2 : Brigade de remplacement des AESH

Comme cela existe dans d'autres départements comme la Loire, les membres de la F3SCT sollicitent la création d'une « brigade de remplacement AESH » au sein de chaque PIAL, composée exclusivement de volontaires, pour pallier les absences de ces personnels indispensables à la réussite scolaire des élèves en situation de handicap.

La création de la mission de remplacement doit s'assortir d'une compensation financière ou horaire.

POUR : 9 voix FO FSU CGT UNSA CFDT

Avis n°3 :

La F3SCTD demande que dans le cadre de la formation continue, les temps de formation s'inscrivent entièrement dans les ORS (18 heures) et qu'un calendrier semestriel ou annuel soit communiqué aux enseignants suffisamment tôt pour concilier vie professionnelle et vie personnelle notamment pour pouvoir aller à des rendez-vous médicaux le mercredi ou le soir.

POUR : 1 voix FO

NE PREND PAS PART AU VOTE : 8 Voix FSU CGT UNSA CFDT

Déclaration liminaire de la FNEC FP FO

Alors que le gouvernement Macron-Bayrou alimente la guerre, s'attaque à tous nos acquis pour injecter des milliards dans l'armement et la guerre en Ukraine et qui encourage le racisme, la FNEC FP-FO continue et continuera à manifester pour dénoncer l'escalade guerrière, exiger le cessez-le-feu et l'arrêt du blocus de Gaza qui avec, 2 mois sans aucune nourriture, eau et soin, accélère un génocide qui dure depuis près de 20 mois.

La FNEC FP FO dénonce la sanction infligée à notre collègue enseignante dans un lycée de l'Yonne a accepté la demande de ses élèves d'observer une minute de silence pour les victimes du génocide à Gaza, et a été pour cela suspendue pour 4 mois ! la FNEC FP FO sera présente au rassemblement intersyndical organisé le mercredi 28 mai à 14H devant le rectorat de Lyon à l'initiative de FO, la FSU, SOLIDAIRES, l'UNSA pour exiger la levée de sa suspension !

Par ailleurs, la FNEC FP FO refuse l'austérité et les 40 milliards d'économie à venir. Nous avons d'ailleurs appris récemment que les fonds de réserve dans les ministères avaient été préemptés sur décision de F. Bayrou pour le budget de guerre. Cela impactera le ministère de l'Education nationale de 95 millions et le ministère de l'enseignement supérieur et la recherche de 500 millions. Quelles en seront les conséquences ?

Dans le premier degré, 83 postes sont supprimés dans le Rhône et on comptera d'ores et déjà 140 classes en moins à la rentrée scolaire 2025. Il faut ajouter les postes supprimés pour alimenter les Pôles d'appui à la scolarité (mesure qui aggrave les PIAL et vise à renforcer la logique d'inclusion systématique que nous combattons).

Dans le second degré postes sont créés mais ils doivent être utilisés pour l'élargissement du « choc des savoir » en 4ème et 3ème, réforme rejetée par tous et que nous combattons.

Aucune création de postes de personnels infirmiers, assistants sociaux, psyEN, médecins, personnels administratifs, d'encadrement... alors que les besoins sont énormes.

Pas de créations de postes spécialisés alors que plus de 709 élèves devraient être accueillis dans les établissements sociaux et médico-sociaux et n'y sont pas faute de place dans notre département. Pire, ces établissements sont menacés d'externalisation et de fermeture. A ce propos, nous ne disposons toujours pas des chiffres mis à jour concernant le nombre d'élèves concernés.

Ce qui n'est plus dissimulable c'est la situation dans les écoles qui devient ingérable pour nos collègues enseignants et AESH : près de 70% des registres qui sont renseignés concernent des problèmes d'inclusion !

Et ce n'est pas la « convention citoyenne sur les temps de l'enfant » lancée en grande pompe par le président Macron, avec des propositions plus dangereuses et démagogiques les unes que les autres, qui fera diversion.

Depuis février 2025 et les mensonges de François Bayrou pour protéger Notre-Dame-de-Bétharram, les témoignages mettant en cause l'enseignement catholique se multiplient et visent de nombreux établissements privés sous contrat.

Pendant ce temps, la Ve République continue de verser 12 à 15 milliards d'euros d'argent public tous les ans aux établissements privés sous contrat en violation totale du principe de Laïcité.

Alors que les profits des entreprises, les dividendes versés aux actionnaires et les rachats d'actions atteignent chaque année des niveaux records, les salariés voient leur pouvoir d'achat s'effondrer. Nous dénonçons le budget 2025 qui confirme une nouvelle année de gel du point d'indice dans la Fonction publique, ainsi que la baisse de l'indemnisation des congés maladie à 90%. Nous revendiquons l'augmentation des salaires et la revalorisation du point d'indice à hauteur de l'inflation : 10 % tout de suite sans contrepartie !

Concernant les « Assises » de la santé scolaire : la FNEC FP-FO considère que nous n'avons rien à y gagner... et beaucoup à perdre ! Avec la création d'une fonction de Conseillère technique PsyEn, la mise en place en place d'un pôle santé social regroupant les 4 Conseillers techniques, la définition et prescription par ce pôle des missions, tâches et des stratégies locales incombant aux 4 corps avec une primauté de l'intervention dans le 1er degré, en l'absence de toute création de postes et de toute revalorisation salariale, la FNEC FP-FO considère qu'il n'y a aucune place laissée à la négociation de fond et que notre rôle d'organisation syndicale indépendante ne consiste pas à accompagner le ministère pour aménager le pire. Nous ne participerons donc pas à ces « assises ». Ce sont des postes statutaires qu'il faut pour la santé et la sécurité des élèves, pas des portiques.

La FNEC FP FO 69 condamne encore et toujours cette politique destructrice de l'École et revendique sans relâche :

- l'annulation de ce budget d'austérité avec un réfléchage des budgets vers les services publics, et non vers les grands patrons, les actionnaires ou la guerre;
- la création des postes nécessaires dans les écoles, les établissements et les services ;
- l'augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice et l'ouverture de négociations pour rattraper les 28,5% de pouvoir achat perdu depuis 2000 ;
- le retour à la rémunération à plein traitement du congé maladie et la suppression du jour de carence ;
- l'abandon du « choc des savoirs », de la réforme des lycées professionnels, du baccalauréat Blanquer, de Parcoursup et de toutes les mesures qui détruisent l'École ;
- la défense de l'enseignement spécialisé et l'abandon de l'acte 2 de l'école inclusive ;
- Le relais de nos supérieurs hiérarchiques directs pour faire état des conditions de travail catastrophiques sur le terrain au niveau ministériel